

La carte européenne de stationnement

La carte de stationnement permet l'accès aux emplacements de stationnement réservés.

Celle-ci est reconnue dans les états membres de l'union européenne.

Conditions d'attribution :

Toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements.

À qui s'adresser ?

Un dossier d'une demande de carte est disponible auprès des **maisons départementales de personnes handicapées (MDPH)**.

Déroulement de votre demande :

Après avoir déposé votre dossier de demande, la commission des droits et de l'autonomie et des personnes handicapées (CDAPH) décide de l'attribution de la carte.



Formulaires en ligne

Dossier administratif

www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/identification-2.pdf

Dossier de demande de cartes

http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/demande_carte.pdf

Certificat médical

www.cnsa.fr/IMG/pdf/certificat_adulte.pdf

Adresses

MDPH

<http://informations.handicap.fr/carte-france-mdph.php>

Pour vous aider à remplir votre demande, vous pouvez vous adresser aux services sociaux à proximité de votre domicile ou contacter :

PAIS Meurthe-et-Moselle

<http://www.cg54.fr/cg54/pages/fr/723.htm>

MDPH Meurthe-et-Moselle

<http://www.mdp.m54.fr/mdph/DefautBureau.aspx>

MDPH Moselle

www.solidarite57.com/frontSite?controller=ViewPage&id=solidarite%23handicapes%23infos%23allocation

SECAVA Vosges

http://www.vosges.fr/cg88/dvis_pdf/secava.pdf

MDPH Vosges

<http://www.cg88.fr/cg88/frontoffice/document.asp?num=719&lan=1>

MDPH Meuse

http://www.cg55.fr/sante/user_mdp_presentation.htm

MDPH Haute-Marne

http://www.haute-marne.fr/index.php?p=1152&art_id=

Actualisé le 06/01/2009

Karine THOMAS – Secrétaire sociale

